

Département de
Haute-Savoie

Arrondissement
d'Annecy

Canton
de Faverges

Date de la convocation
16 janvier 2026

Compte-rendu affiché le

Extrait transmis à la Préfecture le
09/03/2026

Récépissé du
09/03/2026

N° 2026.06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU NANT D'ARCIER
MAIRIE 74210 FAVERGES-SEYTHENEX**

Séance du 30 janvier 2026

Etaient présents :

- Monsieur André BRUNET, titulaire, Commune de SAINT-FERREOL
- Monsieur Jean CHMIELINSKI, suppléant, Commune de SAINT-FERREOL
- Monsieur Jean-Pierre PORTIER, titulaire, Commune de FAVERGES-SEYTHENEX
- Monsieur Michel LUCIANI, titulaire, Commune de VAL DE CHAISE

Etaient excusés :

- Monsieur Philippe PRUD'HOMME, titulaire, Commune de SAINT-FERREOL
- Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET, titulaire, Commune de FAVERGES-SEYTHENEX
- Monsieur Jacques DALEX, suppléant, Commune de FAVERGES-SEYTHENEX
- Monsieur Sébastien SCHERMA, titulaire, Commune de VAL DE CHAISE
- Monsieur François MERMIER, suppléant, Commune de VAL DE CHAISE

Monsieur Jean-Pierre PORTIER a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX
POUR L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET COMPTABLE DU SNA**

Le Syndicat du Nant d'Arcier s'appuie sur la Commune de Faverges-Seythenex afin d'assurer le suivi administratif et comptable de sa structure et permettre un fonctionnement normal.

La commune de Faverges-Seythenex est amenée depuis des années à mettre à disposition ses moyens humains et logistiques pour le fonctionnement de structures associatives ou intercommunales répondant aux obligations de la comptabilité publique.

Afin de clarifier les engagements de chacun et de permettre à la Commune de Faverges-Seythenex de mobiliser son personnel de manière légale pour des prestations externes à celle-ci, il est convenu de proposer un conventionnement formalisé à compter du 1^{er} janvier 2026.

La présente convention fixe le contenu et les modalités financières de l'accompagnement administratif et comptable de la Commune de Faverges-Seythenex au profit du Syndicat intercommunal du Nant d'Arcier.

Le conseil Syndical à **l'unanimité des membres présents**

- **APPROUVE** la convention, jointe en annexe, à intervenir entre la Commune de Faverges-Seythenex et le Syndicat Intercommunal du Nant d'Arcier,
- **AUTORISE** le Président ou, en cas d'empêchement, le Vice-président à signer, au nom et pour le compte du SNA toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre PORTIER



FAVERGES-SEYTHENEX, le 30 janvier 2026
Le Président du S.N.A.
André BRUNET





Destinataires :

- ⇒ Préfecture de Haute-Savoie-----2
- ⇒ Trésorerie de Rumilly-----2
- ⇒ Mairies du Val de Chaise – Saint-Ferréol – Faverges-Seythenex---3
- ⇒ Affichage-----1